

Conditions générales d'inscription

PARTIE À CONSERVER

Préparations économiques et commerciales

Les conditions d'inscription sont communes à toutes les classes. La préparation est mixte et fonctionne en externat seulement (ni demipension, ni internat ; néanmoins, des possibilités d'aide à l'hébergement, notamment en foyers, existent. Contacter notre secrétariat). Les élèves ont bien entendu une carte d'étudiant et bénéficient des avantages proposés par le CROUS (restaurants universitaires...).

INSCRIPTION ET CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Tout dossier est accepté, pour les admis avant le bac, sous réserve de confirmation dans les DEUX SEMAINES suivant la notification d'admission définitive. Passé ce délai, les candidats se voient automatiquement placés en LISTE D'ATTENTE et perdent leur priorité. Il leur est toutefois possible de confirmer ultérieurement, mais bien entendu DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES.

Pour les admissions après entretien en juillet, les dossiers sont acceptés sous réserve de confirmation SOUS HUITAINE.

Attention par ailleurs : nous aurons besoin des attestations de C.V.E.C. (Cotisation Vie Etudiante et de Campus) et de Responsabilité Civile. L'inscription dans nos classes ne sera définitive que lorsque toutes les formalités requises auront été accomplies.

La rentrée est fixée au mardi 1^{er} septembre 2020.

Le montant de la scolarité est de 11 900 € (hors frais de dossier) pour les nouveaux inscrits et 11 600 € pour les élèves déjà inscrits dans l'une de nos classes (TS ou TES passant en 1^{ère} année, 1^{ère} année passant en 2^e année ou "cubes" internes), payables :

Pour les nouveaux inscrits :

- 200 € de frais de préinscription, d'étude de dossier et d'éventuel entretien, par chèque au moment du dépôt du dossier de candidature. Quel que soit l'avis retourné, cet acompte reste acquis.

- 3 100 € par chèque, à la confirmation d'inscription, avec un respect strict des délais indiqués lors de l'entretien.

- 8 prélèvements automatiques mensuels de 1 100 €, aux 25 septembre, 25 octobre, 25 novembre 2020... jusqu'au 25 avril 2021 (autorisation de prélèvement disponible auprès du secrétariat, à retourner avec le chèque de confirmation).

Pour les élèves déjà inscrits dans nos classes :

- 2 800 € par chèque, à la confirmation d'inscription, avec un respect strict des délais indiqués pas notre secrétariat.

- 8 prélèvements automatiques mensuels de 1 100 €, aux 25 septembre, 25 octobre, 25 novembre 2020... jusqu'au 25

avril 2021 (mandat de prélèvement SEPA disponible auprès du secrétariat, à retourner avec le chèque de confirmation).

ANNULLATION

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, soit en passant par e-mail : secretariat@ipesup.fr, soit par lettre recommandée AR.

Dans tous les cas, c'est la date de réception de la demande qui est prise en considération.

Toute inscription annulée avant la rentrée, quel qu'en soit le motif, donnera lieu à la restitution de l'avis de prélèvement et au remboursement du premier versement selon le barème suivant :

- Annulation reçue avant le 25 mai 2020
remboursement de 3 100 € ou 2 800 €.

- Annulation reçue entre le 25 mai et le 5 juin 2020
remboursement 1 550 € et 1 400 €.

- Annulation reçue après le 5 juin (sauf cubes, voir brochure) : pas de remboursement.

Passée la rentrée, la totalité de la scolarité reste due, quel que soit le motif de l'annulation.

EXCLUSION

La Direction, de son propre chef ou sur proposition du conseil de classe, peut à tout moment prononcer l'exclusion d'un élève, avec ou sans avertissement préalable.

En cas d'exclusion, et quel qu'en soit le motif (discipline, absences non justifiées aux cours, aux DST, aux colles, travail insuffisant...), la totalité des sommes encaissées au jour de l'exclusion restera acquise à l'IPESUP, sans aucune possibilité de remboursement même partiel ; en revanche les prélèvements non effectués seront annulés.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le standing des locaux que nous avons choisis de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit.

Conditions générales d'inscription

Préparations économiques et commerciales

Les conditions d'inscription sont communes à toutes les classes. La préparation est mixte et fonctionne en externat seulement (ni demipension, ni internat ; néanmoins, des possibilités d'aide à l'hébergement, notamment en foyers, existent. Contacter notre secrétariat). Les élèves ont bien entendu une carte d'étudiant et bénéficient des avantages proposés par le CROUS (restaurants universitaires...).

INSCRIPTION ET CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Tout dossier est accepté, pour les admis avant le bac, sous réserve de confirmation dans les DEUX SEMAINES suivant la notification d'admission définitive. Passé ce délai, les candidats se voient automatiquement placés en LISTE D'ATTENTE et perdent leur priorité. Il leur est toutefois possible de confirmer ultérieurement, mais bien entendu DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES.

Pour les admissions après entretien en juillet, les dossiers sont acceptés sous réserve de confirmation SOUS HUITAINE.

Attention par ailleurs : nous aurons besoin des attestations de C.V.E.C. (Cotisation Vie Etudiante et de Campus) et de Responsabilité Civile. L'inscription dans nos classes ne sera définitive que lorsque toutes les formalités requises auront été accomplies.

La rentrée est fixée au mardi 1^{er} septembre 2020.

Le montant de la scolarité est de 11 900 € (hors frais de dossier) pour les nouveaux inscrits et 11 600 € pour les élèves déjà inscrits dans l'une de nos classes (TS ou TES passant en 1^{ère} année, 1^{ère} année passant en 2^e année ou "cubes" internes), payables :

Pour les nouveaux inscrits :

- 200 € de frais de préinscription, d'étude de dossier et d'éventuel entretien, par chèque au moment du dépôt du dossier de candidature. Quel que soit l'avis retourné, cet acompte reste acquis.

- 3 100 € par chèque, à la confirmation d'inscription, avec un respect strict des délais indiqués lors de l'entretien.

- 8 prélèvements automatiques mensuels de 1 100 €, aux 25 septembre, 25 octobre, 25 novembre 2020... jusqu'au 25 avril 2021 (autorisation de prélèvement disponible auprès du secrétariat, à retourner avec le chèque de confirmation).

Pour les élèves déjà inscrits dans nos classes :

- 2 800 € par chèque, à la confirmation d'inscription, avec un respect strict des délais indiqués pas notre secrétariat.

- 8 prélèvements automatiques mensuels de 1 100 €, aux 25 septembre, 25 octobre, 25 novembre 2020... jusqu'au 25

avril 2021 (mandat de prélèvement SEPA disponible auprès du secrétariat, à retourner avec le chèque de confirmation).

ANNULLATION

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, soit en passant par e-mail : secretariat@ipesup.fr, soit par lettre recommandée AR.

Dans tous les cas, c'est la date de réception de la demande qui est prise en considération.

Toute inscription annulée avant la rentrée, quel qu'en soit le motif, donnera lieu à la restitution de l'avis de prélèvement et au remboursement du premier versement selon le barème suivant :

- Annulation reçue avant le 25 mai 2020
remboursement de 3 100 € ou 2 800 €.

- Annulation reçue entre le 25 mai et le 5 juin 2020
remboursement 1 550 € et 1 400 €.

- Annulation reçue après le 5 juin (sauf cubes, voir brochure) : pas de remboursement.

Passée la rentrée, la totalité de la scolarité reste due, quel que soit le motif de l'annulation.

EXCLUSION

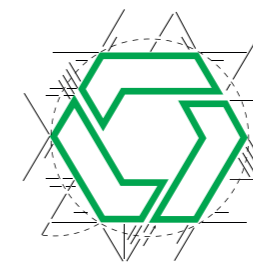
La Direction, de son propre chef ou sur proposition du conseil de classe, peut à tout moment prononcer l'exclusion d'un élève, avec ou sans avertissement préalable.

En cas d'exclusion, et quel qu'en soit le motif (discipline, absences non justifiées aux cours, aux DST, aux colles, travail insuffisant...), la totalité des sommes encaissées au jour de l'exclusion restera acquise à l'IPESUP, sans aucune possibilité de remboursement même partiel ; en revanche les prélèvements non effectués seront annulés.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le standing des locaux que nous avons choisis de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit.



GRUPE
Ipesup

Ipesup ■ Prépasup ■ Optimal Sup-Spé



DOSSIER DE CANDIDATURE 2020-2021

Classes préparatoires HEC "pilotes"

Voie et classe choisies

Voie Scientifique Économique
Classe "1^{ère} année" "2^e année" "3^e année"

Obligatoire

Coller ici une photo récente en couleurs et enagrafer deux autres

CANDIDAT

Nom

Prénom

Date de naissance Lieu de naissance

Adresse complète à Paris (si connue ce jour)

Tél. fixe Tél. mobile

e-mail @

Adresse des parents

Tél.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription en page 4 et les accepter.

Fait à le

Signature du répondant financier, précédée de la mention "lu et approuvé".

*Ne rien inscrire
Réservé au secrétariat*

Partie à remplir impérativement par TOUS les candidats

Classes fréquentées ces trois dernières années (précisez section, établissement et ville)

	Classe	Établissement	Ville
2017-2018	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2018-2019	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2019-2020	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bac obtenu/préparé en	<input type="text"/>	Section <input type="text"/>	Mention <input type="text"/>
Spécialisation	<input type="text"/>		
1 ^{ère} langue :	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Espagnol
	Autre : <input type="text"/>		
2 ^e langue :	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Espagnol
	Autre : <input type="text"/>		

Rappel : nous n'assurons avec certitude de cours qu'en Anglais, Allemand et Espagnol.
Pour les autres langues, nous consulter.

	Moyennes de Première			Moyennes de Terminale			
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Moyennes de l'année de Term.
MATHÉMATIQUES							
HISTOIRE-GÉO.							
ÉCONOMIE							
PHILOSOPHIE							
FRANÇAIS/LETTRES							(1 ^{ère})
LANGUE VIVANTE 1							
LANGUE VIVANTE 2							
CLASSEMENTS*	SUR			SUR			

(Joindre les photocopies des bulletins de Première et de Terminale).

(*) Classements moyens des années rapportés aux nombres d'élèves des classes.

Notes obtenues au baccalauréat (joindre la photocopie de la collante du bac)

Mathématiques	<input type="text"/>	Histoire-Géo	<input type="text"/>	Économie	<input type="text"/>	Philosophie	<input type="text"/>
Français 1 ^{ère}	<input type="text"/>	<input type="text"/>	1 ^{ère} langue	<input type="text"/>	2 ^e langue	<input type="text"/>	
	<i>écrit</i>	<i>oral</i>					

Partie à remplir par les “2^{ème} ET 3^{ème} ANNÉES”

Moyennes de l'année de 1^{ère} année (joindre les photocopies justificatives. Si le candidat est issu de Math Sup ou Hypokhâgne B/L, modifier les intitulés des matières).

Maths (devoirs)	<input type="text"/>	CG (dissertation)	<input type="text"/>	1 ^{ère} langue	<input type="text"/>
Maths (colles)	<input type="text"/>	CG (contraction)	<input type="text"/>	2 ^e langue	<input type="text"/>
Hist-Géo/Éco.	<input type="text"/>	Classement*	<input type="text" value="sur"/>		

(*) Classement moyen de l'année rapporté au nombre d'élève de la classe.

Partie à remplir par les “3^e ANNÉE” seuls

Moyennes de l'année de 2^e année (joindre les photocopies justificatives)

Maths (devoirs)	<input type="text"/>	CG (dissertation)	<input type="text"/>	1 ^{ère} langue	<input type="text"/>
Maths (colles)	<input type="text"/>	CG (contraction)	<input type="text"/>	2 ^e langue	<input type="text"/>
Hist-Géo/Éco.	<input type="text"/>	Classement*	<input type="text" value="sur"/>		

(*) Classement moyen de l'année rapporté au nombre d'élève de la classe.

Notes obtenues aux différents concours (joindre les photocopies des résultats des écrits, et des oraux s'il y a lieu) **joindre également les bulletins de prépa et les résultats des concours blancs de deuxième année** (en petit figurent les coefficients).

Notes sur 20	HEC	ESSEC	ESCP EUR.	EM LYON	EDHEC
MATHS 1 / MATHS 3	x6 (S) x4 (E)	x6 (S) x4 (E)	x6 (S) x4 (E)	x6 (S) x4 (E)	x8 (S) x6 (E)
MATHS 2	x5 (S) x4 (E)	x5 (S) x4 (E)	x4 (S) x3 (E)	x3 (S) x2 (E)	x2 (S) x2 (E)
HIST-GÉO-GÉOPOL/ ÉCO-SOCIO-HIST	x6 (S) x7 (E)	x6 (S) x7 (E)	x5 (S) x7 (E)	x5 (S) x8 (E)	x5 (S) x7 (E)
CG DISSERTATION	x4 (S) x6 (E)	x5 (S) x6 (E)	x4 (S) x5 (E)	x5	x5
RÉSUMÉ/SYNTHÈSE/ CONTRACTION	x3	x2 (S) x3 (E)	x3	x3	x3
LANGUE VIVANTE 1	x4	x4	x5	x5	x5
LANGUE VIVANTE 2	x2	x2	x3	x3	x2
TOTAL ÉCRIT (obligatoire) SUR 600					

Cadres réservés au jury d'admission

Procédure d'inscription

Partie à conserver

Rappel : cette procédure est indépendante de la procédure Parcoursup mise en place pour les classes préparatoires publiques ou privées sous contrat.

La procédure est identique pour toutes les classes.

• **Pour les “première année”** (élèves issus de terminale – éventuellement de Math Sup), elle peut être entreprise dès que l'on est en possession du premier bulletin de terminale (généralement janvier), mais **il est vivement conseillé d'attendre le deuxième trimestre** et elle n'est close qu'en juillet, il est donc toujours possible (en fonction des places disponibles) de ne présenter le dossier qu'après le bac.

• **Pour les “deuxième année”** (élèves issus de 1^{ère} année), elle peut être entreprise **immédiatement après le bulletin du 2^e trimestre** ; seul un avis est alors donné ; la décision finale n'est prise qu'en juillet, après le troisième trimestre, en fonction des places disponibles (**Attention** : la notification de passage en seconde année dans l'établissement d'origine est un élément **indispensable** du dossier).

• **Pour les “troisième année”** (redoublants de 2^e année), elle doit être entreprise immédiatement après la notification des résultats des écrits ; le nombre de places étant strictement limité, **pour les candidats admissibles, il est recommandé de ne pas attendre les résultats des oraux.** Elle comporte a priori **TROIS ÉTAPES** (voir brochure).

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Tous les candidats (voie scientifique ou voie économique, 1^{ère}année, 2^e année ou 3^e année) doivent préalablement constituer un **dossier** comprenant :

- **Le dossier de candidature**, complètement rempli (sauf éventuellement résultats non disponibles à la date de la candidature), daté et signé par le candidat **et ses parents**.
- Un chèque de préinscription, d'étude de dossier et d'éventuel entretien de **200 €**.
- Deux enveloppes de format A4 non affranchies, mais à vos nom et adresse.
- **Deux copies** d'Histoire ou d'Économie et deux copies de Philosophie (**des originaux qui seront restitués et non des photocopies**), si possible rédigées en temps limité (bacs blancs de préférence, dissertation plutôt que commentaire, pour les élèves de terminale ; concours blancs ou DST pour les élèves de prépa). Ces copies sont systématiquement relues et notées par nos enseignants, afin de réévaluer, avec une mesure unique, les notations des différents établissements. Nous pouvons ainsi comparer de manière plus juste les dossiers.
- **Trois photos d'identité** en couleur, dont une fixée sur le dossier lui-même.
- **Les photocopies** attestant la réalité de TOUS les résultats annoncés, c'est à dire :

• **Pour les “première année”** :

- **Voie S : bac S**, spécialisation mathématiques préférée, pas de faiblesse en mathématiques (minimum 12-13/20) ; si autre spécialisation, très bon niveau de mathématiques exigé (minimum 14-15/20). [Il faut sans doute pour ceux qui se sentent un peu “justes” en mathématiques, envisager sérieusement une inscription en voie E et non en voie S... Non seulement nous l'acceptons, contrairement à ce qui est généralement pratiqué dans l'enseignement public, mais nous l'encourageons volontiers à l'IPESUP. N'hésitez donc pas à nous consulter si vous pensez être concerné(e).]

- **Voie E : bac ES** (éventuellement L) spécialisation mathématiques exclusivement et bon à très bon niveau de mathématiques (minimum 13-14/20). [Éventuellement, bac S non spécialisé en mathématiques ou moyenfaible en maths (moins de 12/20), après entretien avec la Direction.]

- **Pour tous (voies S et E)** : bulletins de première, de terminale (un trimestre pour les candidatures présentées en janvier/février, deux trimestres pour les candidatures présentées en avril/mai, trois trimestres pour les candidatures présentées en juillet), avis motivé du professeur de Mathématiques (formulaire adressé avec le dossier d'inscription), résultats du bac français, du ou des bacs blancs, du baccalauréat (pour les candidatures présentées en juillet).

• **Pour les “deuxième année” (voie S et voie E)** : candidats issus de première année :

- bulletins de terminale, collante du bac, bulletins de prépa (deux ou trois trimestres), résultats des concours blancs de prépa. L'avis de passage en seconde année sera obligatoirement **fourni le moment venu** (aucun élève ne peut être admis dans nos classes s'il n'est pas admis en seconde année dans son établissement d'origine, quel que soit l'établissement – aussi prestigieux soit-il – et quelles que soient les circonstances) ;

• **Pour les “troisième année” (voie S et voie E)** : candidats redoublants de deuxième année :

- Bulletins et résultats des concours blancs des deux années de prépa + résultats des écrits de tous les concours présentés. Dossiers a priori acceptables si total de points à l'écrit supérieur à ou de l'ordre de 80% de la barre d'admissibilité HEC, 85% de la barre ESSEC et 90-95% de la barre ESCP Europe.

Tout dossier est accepté, **pour les admis avant le bac**, sous réserve de confirmation dans les **DEUX SEMAINES suivant la notification d'admission définitive**. Passé ce délai, les candidats se voient automatiquement placés en **LISTE D'ATTENTE** et perdent leur priorité. Il leur est toutefois possible de confirmer ultérieurement, mais bien entendu **DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES**.

Pour les admissions après entretien en juillet, les dossiers sont acceptés sous réserve de confirmation **SOUS HUITAINE**.